

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR DU 15 JUI 2019

Siège FFCO – 15 Passage des Mauxins – 75019 PARIS

Membres élus présents (18)

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Nelly DEVILLE, Hélène EDIAR, Sylvie MARCHESIN, Sandrine TAISSON, Yves BOEHM, Benjamin CLEMENT-AGONI, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Pierrick MERINO, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH.

Membre excusée avec pouvoir (1)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire général-ajointe, pouvoir à Mathieu LEMERCIER)

Membres absents (2)

Agnès EUDIER et Laurent LAINE

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR

Secrétaire de séance : Joël POULAIN

Début de la réunion à 9h45, quorum atteint de 19 voix/21.

Introduction

Le Président ouvre la séance et fait un point sur le nombre de licenciés à ce jour. Il s'élève à 8362, en légère progression de 145 unités par rapport au 30 juin 2018.

Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux élus et rappelle l'importance des commissions comme force de proposition auprès du comité directeur. Il souhaite donc que chacun d'entre eux s'engage dans une ou plusieurs de ces structures. Nelly DEVILLE se propose de rejoindre la commission Juges et Arbitres (elle était membre invité) ainsi que les sous-commissions pédestre et VTT.

Pierrick MERINO la commission Communication sur l'aspect site web, la commission Jeunes et Développement et la sous-commission pédestre (il a déjà participé à la dernière réunion).

L'organigramme de la FFCO sera mis à jour avec ces informations.

Les différents points de l'ordre du jour sont ensuite traités.

1. Approbation de compte-rendu et votes électroniques

Compte-rendu du Comité directeur du 22.03.2019 : adopté - 3 abstentions

Calendrier 2021 : adopté - 1 abstention

Mandat au Bureau directeur de poursuivre les négociations avec Sevanova : approuvé à l'unanimité

Compte-rendu provisoire de l'AG du 23.03.2019 : approuvé - 1 abstention

2. Calendriers 2020 et 2021

a) Proposition calendrier WRE 2020

La Direction technique nationale propose d'inscrire au calendrier des WRE les courses suivantes en pédestre :

Les 3 courses des chpts méditerranéens en Corrèze (support de courses de sélection séniors) les 11, 12 et 13 avril.

Le Championnat de France de Moyenne distance le 9 mai.

Le Championnat de France de Longue Distance le 6 juin.

Selon le lieu, le Championnat de France de Sprint le 24 octobre.

Une discussion s'engage sur la nécessité de renforcer le nombre d'évent advisors. Vincent Frey rappelle que nous pouvons aussi faire appel à des event advisors étrangers en prenant en charge leurs frais de déplacement. Il est rappelé que pour devenir event advisor il faut d'abord être DN, AN et CCN et avoir des notions d'anglais. Si nous disposons



d'assez de candidats nous pourrions organiser une formation en France. Un appel à candidatures sera donc lancé dans la prochaine LOC.

Par ailleurs, il serait souhaitable d'avoir un retour d'information sur la nomination par l'IOF de nos event advisors français à des missions à l'étranger. Une demande leur sera faite dans ce sens. Vincent Frey en profite pour rappeler que nos event advisors peuvent candidater à de telles missions internationales auprès la commission pied de l'IOF ou passer par lui qui relayera l'information.

Vote sur le calendrier des courses WRE : adopté à l'unanimité.

b) Candidatures 2020

- CO à pied :

Nationales Sud-Est en juillet (CDCO73) et Normandie O'Tour en septembre (2704NM) : en attente des retours d'expertise. Il sera demandé aux Délégués Nationaux un retour d'expertise avant fin juillet suivi d'un vote électronique pour valider définitivement ces deux dossiers et permettre aux organisateurs de mettre en place leur manifestation.

CF Sprint, CF Nuit et CNE (22, 24 et 25 octobre) : 2 dossiers en compétition suite au 2^{ème} appel à candidature, l'un porté par les CDCO34 et CDCO11, l'autre par le CDCO19.

Les deux dossiers ont été expertisés par Bernard DAHY.

Suite à une analyse de différents critères (expérience et capacité des organisateurs, nature des terrains, contraintes logistiques), la candidature des CDCO34 et CDCO11 semble meilleure.

Les deux candidatures sont mises au vote :

CDCO19 : 1 voix pour, CDCO 34/11 : 17 voix pour, 1 abstention.

La candidature des CDCO34 et CDCO11 est donc validée.

- CO à VTT :

CF Mass Start et CFC les 2 et 3 mai 2020 (6806GE) : Yves BOEHM, membre du club organisateur, ne prend pas part au vote. 1 abstention : candidature retenue sous réserve du retour d'expertise.

CF Relais et CF Moyenne Distance les 19 et 20 septembre (8807GE) : Dominique ETIENNE, directeur de course, ne prend pas part au vote. 1 abstention : candidature retenue sous réserve du retour d'expertise.

Nationales Moyenne Distance et Mass Start (7715IF) pendant le week-end de Pentecôte. Le Président rappelle que ce week-end est celui du raid O'bivwak et que l'organisation de ce raid serait pénalisée par l'organisation d'une manifestation nationale de CO à VTT. Plusieurs participants considèrent qu'il n'y a pas réellement de concurrence d'autant plus qu'il ne s'agit pas de Championnats de France mais de Nationales. Il est indiqué que cette course a demandé son inscription au World Ranking.

Vote : 11 pour, 2 contre, 5 abstentions : candidature retenue sous réserve du retour d'expertise.

- CO en Raid :

La candidature du raid de la Blanche (0405PZ) est mise en attente du fait de sa non-conformité (traceur non diplômé TN ou TR).

c) Candidatures 2021

Les seuls dossiers reçus concernent pour la CO pédestre :

- Les 3 Jours de Pâques en Alsace du 3 au 5 avril (6804GE)

- O'France du 19 au 24 juillet 2021 (2109BF et 3914BF)

- Les Nationales d'avril : avec un dossier pour le Sud-Est (1307PZ) et un dossier pour le Sud-Ouest (2407NA).

Le dossier du SO n'est pas recevable pour deux motifs : d'une part le club ne dispose pas d'expert national et d'autre part le dossier ne respecte pas les dates du calendrier 2021, les Nationales Sud-Ouest étant prévues en août 2021. Le Comité directeur leur propose donc de reporter leur candidature pour 2022 ce qui devrait leur permettre de respecter les critères de date et d'expert.

Vote sur les 3 Jours de Pâques en Alsace, O'France et Nationales Sud-Est : candidatures retenues sous réserve des retours d'expertise (approuvé à l'unanimité).



Il est décidé de faire un nouvel appel à candidatures pour les compétitions suivantes :

- Nationales Nord-Ouest Moyenne Distance et Longue Distance
- Nationales Sud-Ouest Moyenne Distance et Longue Distance
- Nationales Nord-Est Moyenne Distance et Longue Distance
- Championnat de France de Relais-Sprint, Championnat de France de Moyenne Distance et Championnat de France des Clubs (prévus en zone sud-ouest)
- Championnat de France de Longue Distance et Championnat de France de Relais de catégorie (prévus en zone nord-est)
- Championnat de France de Nuit, Championnat de France de Sprint et Critérium National des Équipes (prévus en zone nord-ouest)

Date limite de retour des dossiers de candidature : 30 septembre pour présentation au Comité Directeur du 5/10.

Le Secrétaire général s'inquiète du peu de dossiers reçus à la date limite. Il considère important d'essayer de comprendre le pourquoi de cette situation.

3. Gouvernance du sport en France

a) Mise en place d'une commission de répartition des subventions ex-CNDS

L'Agence du sport est pour le moment non-validée par le Conseil d'État (GIP invalide).

Pour 2020 une commission indépendante au sein de la FFCO devrait faire l'étude, la répartition, et le contrôle des dossiers de subvention (sous couvert de l'Agence du sport qui sera l'organisme payeur).

Le groupe de travail mis en place au sein de la FFCO a fait une étude sur l'année 2018. Il en ressort un nombre de dossiers plus faibles qu'imaginé, 71 dossiers (moins qu'en 2017), pour 210000€ alloués (minimum 1500€) avec une relativement bonne cohérence de répartition régionale.

Mathieu LEMERCIER et Daniel POEDRAS font toutefois remarquer que le nombre réduit de dossiers peut aussi s'expliquer par la nature des projets pouvant être subventionnés.

Joël POULAIN fait aussi remarquer que l'analyse de la répartition géographique doit prendre en compte les critères de zone de revitalisation rurale (ZRR).

A priori la charge de travail d'analyse et de contrôle des dossiers pour 2020 est estimée à 300h, une partie du travail de vérification de la conformité des dossiers pouvant être assurée par le secrétariat fédéral. Reste donc à écrire le cadre général avec des critères précis liés au projet fédéral.

Le Secrétaire général fait remarquer qu'il serait nécessaire d'intégrer dans le processus d'évaluation des dossiers les ligues et les CD. Par contre il semble difficile de les intégrer dans le comité qui prendra les décisions, celui-ci se devant d'être indépendant.

b) Travailler au projet fédéral de l'Olympiade à venir

Le Président rappelle l'importance que prend désormais le projet fédéral. Dans ce cadre il lui semble important de réfléchir à l'avance à celui de la prochaine olympiade et de mobiliser rapidement un groupe de travail sur le sujet.

Ce groupe pourra s'appuyer sur la trame proposée par le CNOSF. De ce fait il estime nécessaire de faire le point lors du prochain comité directeur d'octobre 2019 sur quelle équipe est prête à s'engager pour la prochaine olympiade.

c) Réforme envisagée du corps des Conseillers techniques et Sportifs (CTS)

La réforme annoncée du corps des CTS provoque une grande inquiétude à la fois au sein du corps mais aussi au sein des fédérations sportives. La FFCO s'est associée à une lettre ouverte à Mme la Ministre des Sports et a assuré son Directeur Technique National de son total soutien. Un boycott de la fête du sport – journée olympique des 22-23 Juin a été annoncé. La Fédération ne participant pas à cette manifestation, il est proposé comme action une lecture d'un texte de soutien lors des cérémonies des récompenses des deux nationales qui se tiendront ce week-end-là. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

d) Taille critique de la FFCO

Joël POULAIN souhaite que nous puissions établir des liens avec des Fédérations proches, afin de nous renforcer. Le DTN lui indique qu'une telle démarche vient d'être validée par le Bureau directeur qui a approuvé un échange concret avec la Fédération Française de la Retraite Sportive. Dans ce cadre nous pourrions aider la FFRS à concevoir une formation à l'initiation à la CO et la FFRS pourrait nous aider à mettre en place une formation au sport-santé. La



FFCO est donc ouverte à des discussions avec d'autres structures si cela correspond à des positions fédérales et ne relèvent pas de démarches individuelles.

Concernant le sport santé, notre démarche aurait tout intérêt à s'appuyer sans doute sur des professionnels. La dénomination « course d'orientation » apparaît à certains comme un frein et ils suggèrent de retenir plutôt la dénomination « marche d'orientation » dans le cadre du sport santé.

4. Comité National d'éthique

Suite à la mise en place dans les délais souhaités du Comité national d'éthique, celui-ci a commencé ses travaux et propose une mise à jour de la charte d'éthique.

Ce texte est mis au vote : 1 abstention ; le texte est donc adopté.

Un vote a ensuite lieu pour confirmer les membres : Marie-France CHARLES, Michel CHARIAU, Pierre DURIEUX, Jean-Paul TERS et désigner le président. Vote sur les membres : adopté à l'unanimité, Président Jean-Paul TERS adopté à l'unanimité.

Il est rappelé aux membres du Comité directeur la nécessité de mettre à jour des déclarations d'intérêts en cas de modification de leurs fonctions tant professionnelles que bénévoles.

5. Règlement des compétitions 2020

Le Secrétaire général rappelle l'objectif d'une publication du règlement des compétitions dans la foulée du Comité directeur d'octobre. Un premier document accompagné d'un document de synthèse a donc été distribué par avance. Il propose pour cette première discussion de se concentrer sur 4 points importants :

a) Gestion des étrangers pour l'attribution des titres.

Il rappelle que malgré le travail préparatoire fait par le secrétariat fédéral des erreurs ont été commises lors du Championnat de France Moyenne distance et note qu'à l'occasion des Championnats de France Longue distance ou de relais de catégorie des coureurs ont découvert qu'ils n'étaient pas homologués.

En lien avec le DTN une synthèse des pratiques des autres fédérations françaises et des fédérations étrangères de course d'orientation a été faite. Sur cette base, il est proposé après discussion de supprimer la notion de coureur étranger homologué et de retenir comme règle :

- en individuel un étranger ne peut être champion de France
- En CF relais : pas plus d'1 étranger
- En CFC : majorité absolue de Français

La vérification de la nationalité de chaque licencié est du ressort de son club qui doit utiliser pour les affiliations le formulaire fédéral de façon à ce que tous les champs dont celui de la nationalité soient correctement remplis.

b) La gestion des podiums reste un problème majeur.

Lors du CFMD ils ont duré plus d'une heure et lors du CFLD un élu aurait émis un commentaire négatif à leur sujet.

Il est conseillé de fixer une heure de remise de récompenses de façon à ce que l'ensemble des lauréats soient prêts et d'appeler dames et hommes en même temps.

Des propositions sont faites :

- faire les podiums au fil de l'arrivée complète d'une catégorie
- ne pas attribuer lot et médaille aux coureurs absents à la cérémonie (comme le font d'autres fédérations) sachant que les coureurs ont une obligation vis-à-vis du contrôle antidopage de rester jusqu'à la proclamation des résultats
- enchaîner les jeunes puis les élites puis vétérans de façon à ce que les podiums élites soient faits en présence d'un public plus nombreux

Ces propositions seront évoquées avec la commission juges et arbitres.



c) Groupes de courses, délais de candidature et courses qualificatives.

Il est rappelé que le règlement des compétitions actuel comprend 4 groupes.

Le groupe B regroupent les courses fédérales comptant pour la Coupe de France ou permettant pour certaines catégories une qualification aux Championnats de France, pour lesquels le respect de la catégorie d'âge est impératif, alors que le groupe C regroupe les autres courses fédérales par catégorie d'âge sur lesquelles les coureurs adultes peuvent se surclasser.

Il est proposé de créer deux sous-groupes dans chacun de ces groupes pour gérer les différences de calendrier de dépôt de candidature et de responsabilité d'organisation.

Pour le groupe D il est rappelé qu'il s'agit uniquement de courses par circuits de couleur. En cas d'un nombre important de participants il est possible de dédoubler ces circuits de couleur mais sans revenir à des catégories d'âge.

d) Regroupement des catégories.

Suite à la demande faite par une ligue en 2017 de regrouper les catégories 21E et 21A sur les nationales, une première réflexion avait eu lieu au sein de la sous-commission pédestre en 2018 et une proposition de regroupement des catégories avait été examinée par le Comité directeur qui avait demandé à la sous-commission d'approfondir son travail.

La sous-commission a donc réexaminé le sujet et elle propose après analyse des temps de courses, des RK de chaque catégorie et des fréquentations de chacun des circuits une nouvelle répartition pour les longues distances. Elle considère également que lors des championnats, il n'y a pas lieu de proposer des circuits alternatifs (B ou C) aux différentes catégories celles-ci pouvant courir sur des circuits de couleur mis à leur disposition.

6. Dossier SEVANOVA (nouveau site internet et outil métier)

Le Secrétaire général rappelle que lors du dernier Comité directeur il avait été décidé de mettre en demeure par lettre recommandée la société SEVANOVA de livrer le plus rapidement possible et sans surcoût notre site internet.

Il est à noter qu'aucune réponse formelle n'a été faite par SEVANOVA. La société a d'abord cherché à contacter Daniel POEDRAS puis le Secrétaire général, elle nous a ensuite répondu par courriel en nous proposant 5 solutions toutes inacceptables, allant de la livraison du travail en l'état à la prise en charge par la FFCO des dépassements.

Suite à la délégation de pouvoir obtenu du Comité directeur, un rendez-vous a été organisé le 22 mai dernier au siège de la FFCO au cours duquel la FFCO a rappelé ses positions alors que la direction de SEVANOVA a cherché à justifier les dépassements de temps passé en arguant du fait que le cahier des charges, s'il décrivait bien les données à manipuler, n'était pas assez précis sur les traitements à faire.

La réunion s'est conclue en demandant à SEVANOVA de nous transmettre pour le 7 juin sa meilleure offre pour soit finir le travail soit nous livrer le seul site vitrine.

L'offre reçue conduit soit à supporter un surcoût portant le coût du projet à 180 000 euros pour la réalisation du site complet, soit à se contenter du seul site vitrine pour un coût de 116 000 euros.

Ces propositions semblent inacceptables, la 2^{ème} proposition revenant à prendre en charge une partie du travail de conception du site métier qui ne serait pas livré.

Dans ce contexte il est proposé de prendre l'avis d'un avocat spécialisé en droit informatique avant de saisir la justice. Le coût d'une telle consultation est estimé à 800 euros environ.

Après discussion, le comité directeur donne son accord à l'unanimité pour cette consultation.

7. Courriel du CDCO 07 concernant les courses grand public en marge de la JEC

Le président fait part d'une demande reçue de la part du CD07 d'exonération de taxes CN pour les courses grand public en parallèle de la JEC du fait des coûts importants de cartographie supportés par le CD.

Après discussions cette demande est considérée comme non recevable.

Il sera répondu au CD07 qu'il peut soit ne pas mettre ces courses au CN, soit obtenir une dérogation de la Ligue pour augmenter les tarifs d'inscription.

8. Conventonnement UGSEL

Le Secrétaire général indique qu'il a eu une réunion téléphonique avec Philippe BRAULT, Délégué national chargé de l'animation institutionnelle, afin de mettre à jour la convention FFCO-UGSEL. La FFCO a transmis à l'UGSEL au préalable un texte commenté précisant les points à actualiser : question du certificat médical, des équivalences de diplômes et avenant annuel. L'UGSEL doit prendre position sur les propositions faites et revenir vers nous.



9. Service civique

Le Secrétaire général fait le point sur les missions service civique proposées par la FFCO.

Il fait remonter la difficulté de recrutement même en mettant en œuvre les méthodes préconisées par l'agence du service civique dont il a pris connaissance lors d'une demi-journée d'échanges le 16 mai à Paris.

Il se propose de tenter une dernière fois une opération de recrutement sur la mission Sport et Handicap et en cas d'échec de mettre fin à cette démarche.

Le Comité directeur en prend bonne note.

10. Jubilé FFCO 2020

Dans le cadre de cet évènement Daniel GAULUPEAU a collecté beaucoup de documents, centralisés par Nathalie MATTON et avec l'aide de Jacques CHARLES. Le Comité directeur souhaite disposer d'un retour plus précis de sa part sur ce que pourrait être le numéro spécial CO magazine qui serait publié à cette occasion.

11. Service national Universel

Le Directeur technique national fait le point sur les démarches entreprises autour du Service National Universel. L'ensemble des clubs et des structures associés ont été informés du dispositif (se référer à la dernière lettre aux clubs pour plus d'information sur le dispositif). Suite à cette information 2 membres associés titulaires d'un CQP animateur de course d'orientation ont fait connaître leur intérêt. Il est donc proposé de créer un groupe de travail pour proposer une liste d'animations possibles dans ce cadre.

12. Questions diverses

Le Secrétaire général a été saisi oralement par le CD42 organisateur du CFC 2020 de la question du maintien des équipes dans leur division. En effet le règlement des compétitions ne traite que le cas d'un club organisateur. Après discussions, il sera proposé au CD42 de pouvoir maintenir une équipe de club (à leur choix) par division.

Modalités de diffusion des comptes rendus des bureaux directeurs et comités directeurs. Ces documents étant mis en ligne en même temps que leur envoi actuel à toutes les ligues, il est proposé dans un souci de développement durable de se contenter de diffuser le lien vers le document sans l'attacher en pièce jointe.

Cette proposition est adoptée.

Fin de la réunion à 16H00.

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général
Jean-Philippe STEFANINI

